

Relevé des propositions du groupe de travail du CFL

Comité des finances locales
Synthèse des groupes de travail
25/06/2013

Le mandat du Comité des finances locales fixé par le Premier ministre

- Déclaration de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, à l'occasion du lancement des travaux de préparation du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales, le 12 mars 2013
- *« Nous lançons ensemble aujourd'hui les travaux de préparation du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales. (...) Dans l'attente des débats et du vote du Parlement, nous pourrions nous retrouver dans cette configuration afin de préparer notamment les dispositions intéressant les collectivités locales dans le projet de loi de finances pour 2014. Les travaux préparatoires pourront être menés dans l'intervalle **au sein du comité des finances locales**, si vous en acceptez le principe. Les associations et leurs experts seront naturellement associés à ces travaux. »*
- Le Premier ministre a dégagé 6 chantiers:
 - La répartition de la baisse des dotations aux collectivités territoriales en 2014 et 2015
 - Les dépenses contraintes des collectivités territoriales
 - Les ressources des collectivités locales
 - La péréquation
 - L'accès au crédit
 - L'avenir de la contractualisation entre l'Etat et les régions

Méthode de travail adoptée par le CFL

- Lors de la séance du Comité des finances locales du 16 mars 2013, le président du CFL a proposé de constituer deux groupes de travail pour examiner ces 6 chantiers, avec pour objectif de proposer une position du CFL au Premier ministre lors de la prochaine réunion de la conférence des finances publiques locales en juillet 2013.
 - Le groupe de travail n°1 (baisse des dotations et péréquation) s'est réuni à 5 reprises: le 14 mars, le 11 avril, le 25 avril, le 14 mai et le 23 mai.
 - Le groupe de travail n°2 (dépenses contraintes – ressources des collectivités territoriales – accès au crédit – avenir de la contractualisation) s'est réuni à 3 reprises: le 9 avril, le 30 avril et le 21 mai.
 - Deux séances de travail du CFL pour faire la synthèse des propositions: le 30 mai et le 13 juin.
 - Une séance plénière du CFL pour arrêter les propositions du CFL: le 25 juin.
- Forte participation des membres élus du CFL et présence des associations d'élus.

Objectif de la séance du CFL du 25 juin 2013

- Adopter les conclusions des groupes de travail sur les 6 chantiers définis par le Premier ministre.

L'avenir de la contractualisation entre l'Etat et les régions

Proposition de conclusions

- **Le Comité des finances locales:**
 - Plaide pour une contractualisation qui corrige les inégalités territoriales dans une logique d'aménagement du territoire.
 - Appelle à un engagement rapide des négociations à l'échelon régional pour la mise en œuvre de la future contractualisation.
 - Souligne que si la région demeure l'échelon pertinent de la contractualisation, tous les niveaux de collectivités territoriales doivent être associés à l'exercice.

L'accès au crédit des collectivités territoriales

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:
 - Se félicite de l'amélioration de la situation de l'accès au crédit pour les collectivités locales depuis un an.
 - Salue la création de la société de financement local, la mise en place de l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 milliards d'euros pour la période 2013-2017 et la création prochaine de l'agence de financement des collectivités locales.
 - N'est pas favorable au financement, par un prélèvement sur les concours financiers de l'Etat, du soutien aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui ont contracté des emprunts structurés.
 - Demande à ce que les critères d'éligibilité des projets d'investissement des collectivités locales aux prêts sur fonds d'épargne de la caisse des dépôts et consignations soient assouplis :
 - d'une part, en matière d'eau et d'assainissement, en élargissant le périmètre actuel de la rénovation à la création et extension de réseaux et d'infrastructure;
 - d'autre part, en ouvrant le champ d'éligibilité aux réseaux de chaleur.

Les dépenses contraintes des collectivités territoriales

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:

- Constate que le coût pour les collectivités territoriales des mesures qui ont été présentées à la commission consultative d'évaluation des normes s'élèvera à 2,043 Md € sur la période 2013 – 2016.

	Coût total 2013* (E-CFValeurs)	Coût supplémentaire pour les CT sur 2013*	Économies sur 2013*	Coût supplémentaire pour les CT sur 2014*	Coût supplémentaire pour les CT sur 2015*	Coût supplémentaire pour les CT sur 2016*
Totales d'application en Grande	665,5	104,0	-10,3	104,0	104,0	48,0
Taxes relatifs à la fonction publique	667,0	660,2	0,0	798,3	21,5	14,0
Autres taxes	326,66	266,82	-20,00	0,00	0,00	0,35
TOTAL	1 991,14	1 485,10	-30,30	802,30	125,60	62,35

* En Md€, les chiffres des lignes d'impact présentés en CDE

- Rappelle que cette estimation ne prend pas en compte le coût, pour les collectivités locales, de la réforme des rythmes scolaires, de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C et de la hausse de la TVA.

Les ressources des collectivités territoriales

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:
 - Pour le bloc communal, souhaite que :
 - la méthode qui sera utilisée pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation fasse l'objet d'une concertation avec les élus des collectivités concernées ;
 - les dispositifs existants sur la base minimum de CFE soient stabilisés et que la cotisation soit plafonnée en fonction de la valeur ajoutée ;
 - soit portée une attention particulière aux territoires industriels.
 - Pour les régions, demande que soient plus particulièrement examinées les pistes suivantes :
 - affectation d'un versement transport interstitiel additionnel ;
 - extension de la taxe d'aménagement à toutes les régions ;
 - attribution d'une imposition dans le secteur du numérique ;
 - instauration d'une fiscalité sur les autoroutes.
 - Pour les départements, renvoie aux conclusions du groupe de travail Etat-départements.

La répartition de la baisse des dotations aux collectivités territoriales

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:
 - Prend acte de la volonté du gouvernement de diminuer les dotations aux collectivités territoriales de 1,5 milliards d'euros en 2014 et du même montant en 2015.
 - Souhaite que cette baisse soit considérée comme une contribution exceptionnelle à la réduction du déficit de l'Etat, qu'elle alimente un fonds de soutien à l'investissement des collectivités locales ou que, à défaut, ce prélèvement soit lissé sur trois ans.
 - Propose que la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales se fasse au prorata des recettes totales.

Macro-scénario

en M €				
Objectifs	Macro-scénario 1: répartition au prorata des recettes totales (fonctionnement et investissement) des collectivités territoriales			
	Part de chacune des catégories de collectivités territoriales	Communes et EPCI	Départeme nts	Régions
		55,97%	31,74%	12,29%
Total 2014	1 500	840	476	184
Total 2015	1 500	840	476	184
TOTAL 2014 / 2015	3 000	1 680	952	368

Macro-scénario de répartition des économies de 1,5 Md€ privilégié par le CFL = Macro-scénario 1 (répartition au prorata des recettes totales (fonctionnement et investissement))

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:
 - Souhaite que, pour le bloc communal, cette baisse soit répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement (soit 70% pour les communes et 30% pour les EPCI).
 - Souhaite que, pour les départements, la baisse des dotations soit modulée dans une logique de péréquation.
 - Souhaite que, pour les régions, la baisse des dotations soit répartie au prorata des recettes réelles et que les spécificités des régions d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Corse soient prises en compte.

La péréquation

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:

- Est favorable à ce que les volumes financiers consacrés à la péréquation augmentent afin de limiter l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficulté.
- Demande à ce titre qu'au sein de la DGF, les dotations communales de péréquation soient augmentées au minimum en 2014 de 109 millions d'euros (+ 60 M € pour la DSU ; + 39 M € pour la DSR et + 10 M € pour la DNP) par rapport à 2013 et que les dotations de péréquation des départements augmentent de 10 M € par rapport à 2013.
- Souhaite que la progression du FPIC et du FSRIF déjà prévue dans la loi (i-e +210 M € pour le FPIC et +20 M € pour le FSRIF en 2014 par rapport à 2013) soit maintenue.

Proposition de conclusions

- Le Comité des finances locales:
 - Souhaite que le FPIC fasse l'objet de quelques ajustements dans la loi de finances pour 2014 afin de renforcer ses effets péréquateurs et propose que :
 - le revenu par habitant soit mieux pris en compte dans le FPIC : proposition de relever la pondération du critère de revenu de 20% à 25% pour déterminer le prélèvement;
 - l'effort fiscal soit, lui aussi, mieux pris en compte dans les deux prochaines années et que d'ici 2015 les territoires dont l'effort fiscal serait inférieur à 1 ne puissent pas bénéficier du FPIC ;
 - le plafond appliqué aux prélèvements au titre du FPIC et du FSRIF soit relevé pour faire contribuer davantage les territoires les plus riches : proposition de relever le plafond appliqué au prélèvement de 11% à 13% des ressources fiscales.